

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 16.03.2023

Edition: 2

Date de révision: 10.01.2023

Révision: 1

NEOFORCE PRIME

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	NEOFORCE PRIME
	Code	DS-124
	Nom chimique	-
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	Non applicable car le mélange n'est pas classé comme dangereux.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	Utilização agrícola.
	Utilisations déconseillées	D'autres en plus de ceux identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ADP - Fertilizantes, S.A. Estrada Nacional nº 10 2615-907 Alverca Portugal (00351) 210 300 400 e-mail : fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	ADP – Fertilizantes, S.A., Lavradio - (00351) 210 300 400 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 08:00 à 18:00)
RUBRIQUE 2		Identification des dangers
2.1	Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
2.2	Éléments d'étiquetage	Non applicable.

NEOFORCE PRIME

	Pictogrammes de danger	Non applicable.
	Mention d'avertissement	Non applicable.
	Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	Non applicable.
	Mentions de danger	Non applicable.
	Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la législation applicable.
	Indications complémentaires	Non applicable.
	Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
	Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.
	Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.
	Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.
	Avertissement tactile de danger	Non applicable.
2.3	Autres dangers	
	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable. Non applicable.
	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est répertorié.

NEOFORCE PRIME

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants						
3.1	Substances					
	Non applicable.					
3.2	Mélanges					
	Nom	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement	%(P/P)	Classification Regulation CE N° 1272/2008
	Extrait organique	-	-	-	100%	Non classifié
	Indications complémentaires		Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.			
RUBRIQUE 4 Premiers secours						
4.1	Description des mesures de premiers secours					
	Remarques générales	Fournir une assistance médicale aux personnes touchées. L'utilisation d'un équipement de protection individuelle est recommandée pour les secouristes. Des effets retardés lors de l'exposition peuvent se produire.				
	Inhalation	Retirer de l'exposition. Dans les cas graves, ou si la guérison n'est pas rapide ou complète, consultez un médecin.				
	Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, faites-lui boire de l'eau. Si le patient ne se sent pas bien, consultez un médecin.				
	Contact avec le peau	Ce produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses au contact de la peau, cependant, en cas de contact, il est recommandé de nettoyer la zone affectée avec de l'eau et du savon neutre.				
	Contact avec les yeux	Irriguez avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes. Obtenez des soins médicaux.				
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés					
	Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique.				
	Inhalation	Aucun effet important ou danger critique.				
	Contact avec le peau	Aucun effet important ou danger critique.				
	Ingestion	Aucun effet important ou danger critique.				
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements					
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes:					
	Note au médecin traitant:	Traiter de façon symptomatique.				
	Traitements spécifiques:	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.				

NEOFORCE PRIME

RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie					
5.1	Moyens d'extinction				
	Le produit n' est pas inflammable.				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Moyens d'extinction appropriés</td> <td>Produit ininflammable, faible risque d'incendie en raison des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas de combustion soutenue résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation incorrecte, tout type d'agent extincteur peut être utilisé (poudre ABC, eau, eau, feu...).</td> </tr> <tr> <td>Moyens d'extinction inappropriés</td> <td>Aucun.</td> </tr> </table>	Moyens d'extinction appropriés	Produit ininflammable, faible risque d'incendie en raison des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas de combustion soutenue résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation incorrecte, tout type d'agent extincteur peut être utilisé (poudre ABC, eau, eau, feu...).	Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
Moyens d'extinction appropriés	Produit ininflammable, faible risque d'incendie en raison des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas de combustion soutenue résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation incorrecte, tout type d'agent extincteur peut être utilisé (poudre ABC, eau, eau, feu...).				
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.				
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange				
	En raison de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Produits de décomposition thermique dangereux</td> <td>Aucun connu.</td> </tr> </table>	Produits de décomposition thermique dangereux	Aucun connu.		
Produits de décomposition thermique dangereux	Aucun connu.				
5.3	Conseils aux pompiers				
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.				
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle					
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence				
	Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:				
	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de déversements et de fuites sans incendie, porter des vêtements de protection contre les vapeurs. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Tenir à l'écart les personnes inutiles, isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Éliminer les sources de combustion. Restez au vent, hors des zones basses et ventilez les espaces clos avant d'y entrer. Évaluer la zone affectée pour déterminer si une évacuation est nécessaire. Si l'évacuation de la zone de danger est nécessaire, suivez les conseils d'un expert. Si vous vous abritez sur place, scotchez les fenêtres et les portes, fermez les prises d'air extérieures (ventilateurs de grenier, etc.) et placez une serviette ou un chiffon humide sur votre visage (si nécessaire).				
	Pour les secouristes				
	Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir aussi les informations de la section "Pour le personnel des services non d'urgence".				
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement				
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).				

NEOFORCE PRIME

6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	<p>En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Assurer une aération suffisante.</p>	
6.4	Référence à d'autres rubriques	
	<p>Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p>	
RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures techniques de précaution	<p>Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.</p>
	Information concernant l'hygiène au travail en général	<p>Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.</p>
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
	<p>Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.</p>	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.	
RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle		
8.1	Paramètres de contrôle	
	Limites d'exposition	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible.

NEOFORCE PRIME

	Procédures de contrôle recommandées	Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (atmosphères sur les lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques). Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.
	Niveaux avec effets	Aucune DEL disponible.
	Concentrations prévus	Aucune PEC disponible.
	Composants présentant	Néant
		DNEL
		Non applicable.
		PNEC
		Non applicable.
	Composants avec valeurs limites	Ils n'existent pas.
	Indications supplémentaires	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
8.2	Contrôles de l'exposition	
	Contrôles d'ingénierie appropriés	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une ventilation adéquate. - Appliquer des mesures techniques pour respecter les limites d'exposition professionnelle. - Consulter les mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
	Mesures de	Mesures générales de protection et d'hygiène Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.
		Protection des yeux/du visage Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit. Utilisez des lunettes de sécurité pour vous protéger contre les projections et/ou les éclaboussures. Nettoyer quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les instructions du fabricant. Utilisation recommandée en cas de risque d'éclaboussures. Les normes CEN EN 166:2001, EN 172:1994/A1:2000, EN 172:1994/A2:2001, EN ISO 4007:2012 sont applicables.

NEOFORCE PRIME

protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Protection de la peau	
	Protection des mains	Utilisez des gants appropriés (par exemple en caoutchouc ou en PVC) lorsque vous manipulez le produit pendant de longues périodes. Remplacez les gants à tout signe de détérioration. Les normes CEN EN 374-1:2003, EN 374-3:2003/AC:2006, EN 420:2003+A1:2009 sont applicables.
	Matériau du gant	Gants en PVC (chlorure de polyvinyle)
	Autres	Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.
	Protection respiratoire	Si les mesures techniques recommandées sont suivies, aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire. Si la concentration dans l'air est élevée, utilisez des masques avec des filtres à gaz universels.
	Risques thermiques	Non disponible.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement		Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.
RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques		
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	État physique	Liquide
	Coleur	Bleu-vert
	Odeur	Caractéristique.
	Seuil olfactif	Non disponible
	Point de fusion/point de congélation	Non disponible
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	100 °C
	Inflammabilité	Non inflammable
	Limites inférieure et supérieure d'explosion	
	Inférieure	Non déterminé.
	Supérieure	Non déterminé.
	Point d'éclair	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température d'auto-inflammation	Non disponible.

NEOFORCE PRIME

	Température de décomposition	Non déterminé.
	pH	4,5 - 5,5
	Viscosité	
	Viscosité cinématique	Non déterminé.
	Viscosité dynamique	Non déterminé.
	Solubilité	
	Dans l'eau	Entièrement miscible
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
	Pression de vapeur	Non déterminé.
	Densité et/ou densité relative	Non disponible.
	Densité de vapeur relative	1230 kg/m ³
	Caractéristiques des particules	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
9.2	Autres informations	
	Forme	Liquide
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	Propriétés comburantes:	Non disponible
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides inflammables	
	Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

NEOFORCE PRIME

	Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides comburantes	
	Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Autres caractéristiques de sécurité	
	Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température de polymérisation auto-accélérée	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Formation de mélanges poussières/air explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Taux d'évaporation	Non disponible
	Miscibilité	Non disponible.
	Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

NEOFORCE PRIME

10.2	Stabilité chimique	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.				
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse pouvant entraîner une pression ou une température excessive n'est attendue.				
10.4	Conditions à éviter	Aucun connu.				
10.5	Matières incompatibles	Aucun connu.				
10.6	Produits de décomposition dangereux	Voir les sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour les produits de décomposition spécifiques. En fonction des conditions de décomposition Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de produits chimiques peuvent être libérés à la suite de la décomposition : dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.				
RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques						
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008					
Toxicité aiguë						
Composant		N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Corrosion cutanée/irritation cutanée						
Composant		N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
Composant		N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
Composant		N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Mutagénicité sur les cellules germinales						
Composant		N° CAS	Méthode	Espèce		Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Cancérogénicité						
Composant		N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Toxicité pour la reproduction						
Composant		N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique						
Composant		N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						

NEOFORCE PRIME

NEOFORCE PRIME						
Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Danger par aspiration						
	Composant	N° CAS	Résultat			
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
11.2	Informations sur d'autres dangers					
	Propriétés perturbatrices endocriniennes					
	la substance n'est pas comprise					
	Autres informations					
	Non disponible.					
RUBRIQUE 12 Informations écologiques						
12.1	Toxicité					
	Toxicité aquatique					
	Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
	Non applicable.					
	Toxicité terrestre					
	Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
	Non applicable.					
	Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées					
	Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques			
12.2	Persistance et dégradabilité					
	Composant	N° CAS	Dégradation			
	Non applicable.					
12.3	Potentiel de bioaccumulation					
	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (K_{ow})	Facteur de bioconcentration	Observations	
	Non applicable.					
12.4	Mobilité dans le sol					
	Composant	N° CAS	Résultat			
	Non applicable.					
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB					
	Non applicable.					
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien					
	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.					
12.7	Autres effets néfastes					
	Aucun effet important ou danger critique.					
RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination						
13.1	Méthodes de traitement des déchets					

NEOFORCE PRIME

	Méthodes d'élimination	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) : Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets).</p> <p>Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.</p> <p>Dispositions relatives à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>
	Catalogue européen des déchets	Sur la base des connaissances actuelles, le fournisseur ne considère pas ce produit comme un déchet dangereux.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification		-		
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-		-	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	Classe	-		-	
	Étiquette	-		-	
14.4	Groupe d'emballage		-		
14.5	Dangers pour l'environnement	Produit non classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non définies. Observer l'information remarquable, p. ex. sur la manipulation, dans des autres sections du présent document			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.			

RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)	Ce produit est conforme au Règlement REACH.

NEOFORCE PRIME

Catégorie SEVESO	Non applicable.
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Non applicable.
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	Non applicable.
Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Aucune substance répertoriée.
Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Non applicable.
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	la substance n'est pas comprise
Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	la substance n'est pas comprise
Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	la substance n'est pas comprise
Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	la substance n'est pas comprise
Régulation (UE) 2009/1009	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Ce produit est conforme au règlement CLP.
Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
Régulation (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Elle ne s'applique pas à ladite substance.

NEOFORCE PRIME

	Évaluation PBT/mPmB	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Pour cette substance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée car ce n'est pas une substance classée comme dangereuse.	
RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Phrases importantes	Non applicable.
	Acronymes et abréviations	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road). STP: Sewage treatment plant. OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development. IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association. GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals. CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society). DNEL: Derived No-Effect Level (REACH). PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).
	Données modifiées par rapport à la version précédente	Ajout de phrases P
	Sources bibliographiques	Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec : - ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées. - Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/). - Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).
	Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]	Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).
	Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement	Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.

NEOFORCE PRIME

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.